

## COMMUNE DE FRONTON

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2013

Séance du 9 octobre 2013

L'an deux mille treize, et le neuf du mois d'octobre à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Hélène CHAMPAGNAC, Maire.

Présents : CHAMPAGNAC. FARDOU. LUGOU. ACQUIER. MOUREAUX.  
GARRABET. FORT. DEJEAN. COQUET. BOUBE. LACANAU.  
BERTRAND. DELMAS. AMBROZIO. DE VIVO. STRAGIER.  
DELBREIL. BALMARY. DULME. PIERALLI.. BARROSO.

Excusés : PICAT pouvoir à FORT  
VAUGELADE pouvoir à DEJEAN  
DE FERRAN pouvoir à BOUBE  
HONTANS pouvoir à CHAMPAGNAC  
ESCUДИER pouvoir à MOUREAUX  
STRAGIER pouvoir à PIERALLI

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2013

Absent : RIBES. PAGES  
Secrétaire : FORT

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2013**

Mme le Maire propose au vote de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 26 juin 2013 qui est approuvé à l'unanimité.

### **INTERCOMMUNALITE**

L'article L5211-39 modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 prévoit que les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

La Communauté de Communes du Frontonnais a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013. En conseil municipal les 9 avril et 26 juin 2013 Mme le Maire a communiqué les informations sur la composition du bureau, la structure des commissions, la structure administrative et les études engagées ou qui seront engagées...

Il est difficile cette année, vu la date de création de l'EPCI, de respecter de façon stricte les deux présentations annuelles prévues par l'article L 5211-39.

Chaque délégué rend compte au conseil municipal des actions de la commission dans laquelle il siège :

#### **- Fardou voirie, aménagement de l'espace et logement**

1. **Voirie**, la commission s'est réunie à 5 reprises pour débattre sur les points suivants :
  - la programmation 2013 en études et des travaux
  - la charte voirie qui pose les modalités d'application de la compétence pour la communauté de communes. Charte approuvée le 27 juin.
  - l'organisation du service
  - le balayage qui a été généralisé à toutes les communes de la CCF
  - la dératissage des égouts est maintenant d'une manière générale

- la prise de fonction d'un responsable du service exploitation depuis peu, il gèrera les agents transférés en voirie

M Fardou : après la baisse de l'enveloppe du pool de 20 % et sa répartition en trois ans au lieu de deux, une circulaire du Conseil Général indique qu'à partir de 2014 le point à temps ne sera plus financé en investissement et ne sera donc pas subventionné.

M. Fardou communique ensuite les travaux réalisés sur la commune. On retiendra 71 000 € de point à temps, l'aménagement d'un parking au stade pour 152 898 €, la reprise d'une partie du trottoir avenue Adrien Escudier, un busage à l'intersection du chemin d'Achat, des bornes anti-stationnement place du 11 novembre, un busage à l'intersection de la RD 47 et du chemin de Caillol...

D'ici fin 2013, il est prévu d'installer des ralentisseurs rue de la Guinguette, de goudronner l'impasse de Bourtoutly et d'aménager une zone agglomérée au hameau de Rastel de façon à limiter la vitesse à 50 Km/h. On note une grosse demande pour l'installation de ralentisseurs.

L'appel d'offres pour les allées du Général Bavielle est prévu en fin d'année. Le devis initial qui doit être retravaillé est de 812 768 €. Le financement se fera sur trois programmes : les amendes de police pour l'aménagement de l'arrêt de bus, le pool routier pour la voirie intérieure du parking et un programme départemental de trottoirs.

M Balmary : avez-vous la répartition du devis selon les trois programmes ?

M Fardou : nous n'avons pas le détail dans le devis actuel.

M Balmary : vous avez fait modifier l'accès aux terrains de jeux au stade ?

M Fardou : cela a été géré dans le cadre des travaux du parking.

Mme Dulmé : cela n'avait donc pas été prévu comme l'avait pointé M Balmary.

M Fardou : cela a été prévu dans les travaux du parking. Les personnes à mobilité réduite accèdent par le portail du terrain de handball.

M Balmary : le chemin entre le parking et les tribunes va-t-il être refait ?

M Fardou : on en parle depuis des années mais à ce jour il n'est pas prévu.

D'un point de vue financier :

L'enveloppe annuelle du pool est de 1 040 317,68 € en tenant compte des 132 371,17 € d'excédent reporté et des 350 000 € d'enveloppe annuelle de travaux sur les routes départementales comme arrêté dans la charte voirie. Sur cette enveloppe de 1 040 317,68 €, 310 251,22 € ont été utilisés pour des travaux sur voirie communale et 1 062 984,10 € sont réalisés ou engagés. Le disponible sur l'enveloppe 2013 est donc de - 332 917,64 €

## **2. Plan Local de l'Habitat :**

Un diagnostic a été réalisé par des élèves stagiaires. Il a été rendu à la CCF et chaque commune a reçu un petit livret.

Mme Champagnac : pour Fronton, il présentait quelques erreurs, donc nous avons adressé un courrier au Président de la commission demandant la correction de ces erreurs qui portent notamment sur le nombre de logements sociaux de la commune.

M Pieralli : des erreurs ont-elles été constatées sur d'autres communes ? Pourriez-vous m'adresser le document et le courrier adressé ?

Mme Champagnac : à ma connaissance, une autre commune a aussi signalé des erreurs.

M Pieralli : donc c'est un constat faux ou en partie erroné.

Mme Stragier : si cela n'a pas plus de conséquences pour la suite ?

Mme Champagnac : non, mais il faut corriger ce document. Le choix de confier ce travail à des étudiantes n'était pas le mien.

M Fardou : la suite du travail devrait être réalisée par un doctorant.

Mme Dulmé : le programme « trottoirs » dont vous parliez pour les allées du Général Bavielle, vous l'avez découvert quand ? Par qui est-il géré ?

Mme Champagnac : pour les routes communales, on ne le connaissait pas.

M Fardou : il est géré par le Conseil Général.

Mme Dulmé : on ignore cela alors que l'on manque cruellement de trottoirs !

Mme Champagnac : c'est uniquement un « fond de tiroir ».

Mme Dulmé : où annonce-t-on la dératissage ?

M Fardou : le camion circule muni d'un haut parleur et ensuite les personnes viennent en Mairie puiser dans le stock de produits laissé à disposition.

M Pieralli : ne peut-on pas mettre l'information sur Internet ?

Mme Dulmé : la côte vers le collège a été refaite et des gravillons sont sur la route mais ne sont pas annoncés.

M Fardou : on le signalera.

M Pieralli : dans les 800 000 € du devis pour le Foirail, on ne sait toujours pas à combien s'élève la seule partie du parking ?

M Fardou : je n'ai pas ce chiffre pour le moment. Le devis est en cours.

M Pieralli : au dernier conseil municipal, ils étaient déjà en train de le faire !

Mme Champagnac : ce n'est pas le foirail au sens strict, cela va aussi jusqu'à la bascule. La CCF a annoncé un chiffre, on leur a demandé de revoir le budget à la baisse et de proposer un financement avec plusieurs postes : pool, amendes de police, programme trottoir et voirie de la CCF.

Sachez que le 6 octobre 2012, nous avons transmis au Conseil Général le dossier de convention pour réaliser, en l'anticipant, le rond point d'accès à la future école élémentaire. En octobre 2013, nous n'avons toujours pas de réponse. La somme inscrite au budget de la CCF pour ces travaux pourra en partie être utilisée pour financer les travaux du foirail.

Pour information, sur les 15 projets dits d'urbanisation, la CCF avait inscrit 1 500 000 € de travaux. Un seul a été retenu par le Conseil Général pour 2013, cela vous donne une idée de l'aisance financière du Département et de la rapidité. On nous demande d'établir des priorités dans les projets mais le premier de la liste n'a pas été jugé prioritaire !

M Fardou : le permis de construire de l'école sera-t-il donné sans que le rond point soit réalisé ?

M Pieralli : le Département a-t-il été questionné sur ce point ?

M Fardou : verbalement, nous attendons la réponse.

### **3. Aménagement de l'espace :**

Quatre réunions se sont tenues à ce jour, essentiellement de la présentation du SCOT et de ses enjeux et du service urbanisme. Deux sous-commissions ont été créées, l'une pour l'harmonisation des règlements PLU, l'autre pour les gens du voyage. Sur ce dernier point nous avons rencontré le syndicat et visité la dernière réalisation à Escalquens dont le coût s'élève à 1 500 000 €.

Au PLU, figure un terrain mais il n'est pas assez grand et sa forme triangulaire ne convient pas. Il faut donc trouver un autre lieu de forme rectangulaire, près du centre ville, des commerces et des écoles et avec les réseaux.

Mme Dulmé : la réserve du PLU était déjà caduque quand on l'a pensée. Je n'invente rien, ce n'était déjà pas bon au départ.

Mme Champagnac : on peut le créer sur le foirail, on économisera ainsi 800 000 € !

M Fardou : le premier problème est qu'il n'y a pas d'aire de grand passage en haute-garonne.

M Pieralli : la CCF va donc devoir trouver les terrains.

M Fardou : tant que le PLU n'est pas intercommunal, c'est aux communes de proposer.

M Balmay : n'y-a-t-il pas une échéance ?

M Fardou : il faut une révision du PLU qui doit être aussi mis en conformité avec le SCOT sous deux ans mais si le dossier d'aménagement de l'aire n'est pas présenté avant le 31 décembre 2014, le projet ne recevra pas de subvention de l'Etat.

Mme Dulmé : si nous n'avons pas le terrain nous devons faire sans subvention.

Mme Champagnac : la CCF devra faire.

Mme Dulmé : la CCF c'est nous !

### **4. SCOT**

Trois réunions de cette commission pour mise en place du bureau, approbation du PLU de Gragnague et vote du PLU de Villaudric, présentation de la méthode Bimby qui permet de construire dans son jardin pour éviter de nouveaux lotissements, présentation par la mission CRPF de la gestion des bois et des Forêts.

## **- Lugou**

## **protection de l'environnement**

Six sujets ont été travaillés :

### **1. Création d'un service exceptionnel de collecte pour les déchets verts et gravats**

La collecte n'est pas actuellement uniforme sur le territoire. Malgré la création de la déchetterie et la décision de stopper le service en porte à porte, certaines communes ont repris la collecte des déchets verts et des gravats. La CCF a choisi de répondre aux demandes exceptionnelles en mettant à disposition en location par une société prestataire de service une benne pour les déchets verts et les gravats. La mise à disposition de la benne sera de trois jours maximum facturée forfaitairement à l'administré 70 €. Les

coûts de traitement gratuits en déchetterie seront pris en charge par la CCF à raison de 24,44 € HT la tonne de déchets verts et 10 € celle de gravats.

L'incidence financière pour la CCF a été estimée à 2249 € TTC par an à raison de 3 bennes par mois pour les déchets verts et sur la base de 30 t de déchets verts et de 15 t de gravats.

### **2. Création d'un service exceptionnelle de collecte pour les encombrants**

La collecte sera assurée en porte à porte par un prestataire après inscription préalable en mairie. Cette prestation doit se limiter aux gros encombrants et aux personnes seules ou âgées qui sont dans l'impossibilité d'aller à la déchetterie. Le coût sera entièrement financé par la CCF. Le prestataire facturera à la CCF 270 € HT la demi-journée.

L'incidence financière pour la CCF a été estimée à 5166,72 € TTC par an à raison de 4 demi-journées de collecte par trimestre.

Unaniment les présents considèrent que les données estimées sur les deux points ci-dessus semblent très inférieures à ce que pourra être la réalité.

Mme Dulmé : la publicité de ces services est-elle prévue ?

Mme Champagnac : le journal de la CCF est en cours de rédaction. Nous l'annoncerons dans le bulletin municipal et sur le site Internet.

### **3. Dépôt sauvage de pneus sur les communes**

Actuellement chaque commune gère individuellement le problème et utilise une filière payante pour l'évacuation et le traitement. Les communes n'étant plus compétentes en la matière il est proposé que les pneus soient regroupés en un lieu unique de la CCF et récupérés pour le traitement par une entreprise spécialisée. L'estimation est de 2272,40 € TTC par an sur la base de deux journées de collecte annuelles avec 5t par collecte.

M Balmay : est-ce qu'il y aura un point d'apport de pneus usagés ?

M Lugou : non et la déchetterie de les prend pas. Il s'agit de stoker les pneus récupérés dans les fossés par les services techniques. Fronton a déjà fait appel à un service de traitement mais pas les autres communes.

### **4. Etude d'optimisation sur le tri sélectif**

L'étude a été confiée à l'organisme Indiggo pour 7176 €. La réunion de rendu est prévue le 3 octobre. On s'orienterait vers un tri en porte à porte. Actuellement, 2 ramassages d'ordures ménagères par semaine avec un point de regroupement et 12 tournées. Dans le futur un ramassage par semaine et une collecte en porte à porte tous les 15 jours pour les déchets recyclables sauf le verre qui reste à apporter aux points d'apport volontaire.

On passerait donc à 13,5 tournées avec la création d'une équipe supplémentaire, l'achat d'une benne et de bacs.

La mise en place de la collecte sélective (CS) est estimée selon l'étude Indiggo à :

	<b>CS</b>	<b>OM</b>	<b>Total</b>
<b>Fonctionnement</b>	315 020 €	- 1668 €	313 352 €
<b>Investissement</b>	557 179 €	233 589 €	790 768 €
<b>Coût par habitant</b>	15.5 €/hat	- 0.1 €/hat	15.4 €/hat

Selon l'étude Indiggo la TEOM augmenterait de 15.4 €/hab sur la base de données 2011. Cette même étude transposée à 2012 conduirait à une augmentation de la TEOM de 17.71 €/hab.

Un contact avec la communauté de communes de Save et Garonne qui pratique la collecte sélective en porte à porte depuis un an et demi nous a permis de connaître le coût sur cette structure qui s'élève à 29 €/hab.

Pour Fronton en 2011, le coût par habitant de la collecte et du traitement des OM était de 85.41 €. Pour 2012 il était de 72.73 €. Il faudra donc ajouter de l'ordre de 20 €/hab pour le passage en collecte sélective en porte à porte.

Mme Fort : d'un point de vue hygiène, il est difficile, dans un appartement, de stocker une semaine de déchets ménagers.

M Lugou : il y aura des points de regroupement pour répondre à ce point. Grâce au tri, la masse des ordures ménagères est en baisse et on collecte moins.

Mme Champagnac : la seule question à se poser est : cela sera-t-il vécu par l'utilisateur qui devra payer 20 € de plus comme une amélioration du service ? Par ailleurs, les points d'apport volontaire des déchets ménagers ne sont pas très esthétiques.

M Pieralli : le SIVOM disposait d'un excédent, comment a-t-il été repris ? A-t-il été utilisé pour l'achat de bacs ?

M Lugou : il était, au 31 décembre 2012, de 1 800 000 €. C'est ce qui permet de faire vivre la CCF.

M Pieralli : est-il injecté dans ce que tu viens d'annoncer ?

M Lugou : absolument pas, là, c'est tout sur emprunt.

M Pieralli : qui a fait le choix d'injecter cet excédent dans la CCF et non pas dans la compétence environnement ?

Mme Champagnac : les excédents sont rentrés, comme l'indique la loi, dans le budget primitif de la CCF. C'était une volonté du bureau de s'appuyer, pour la première année notamment, sur les excédents des syndicats pour éviter une augmentation d'impôt car la première année, la CCF ne perçoit que 50 % de la DGF communautaire. Pour l'année de démarrage, ces excédents ont été utilisés partiellement comme une valeur d'ajustement.

M Pieralli : tout ce que viens d'évoquer M. Lugou a-t-il été voté ?

M Lugou : l'orientation vers la collecte sélective a été votée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 suite au retrait de Saint-Jory qui sera collecté par l'agglo.

Mme Dulmé : la taxe a été évaluée à 16 €/hab en plus pour la collecte sélective. Vous vous êtes rapproché de Save et Garonne qui est à 29 €/hab. Parlons-nous du même nombre de foyers, peut-on réellement rapprocher nos deux structures ?

M Lugou : ils ont une chute dans les OM de 71 à 68 €, ils se rapprochent donc de notre cas.

Pesée embarquée : cela nécessite le puçage des bacs et l'équipement de la benne d'un système de lecture. Pour l'instant les bacs seraient équipés pour l'obligation qui est faite au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **5. Collecte des déchets diffus spécifiques :**

Il s'agit des déchets issus de produits chimiques : peinture, acide, solvants ... Les déchetteries seront dotées de contenants spécifiques mis à disposition en 2014. Une convention sera signée entre DECOSSET et un éco-organisme pour bénéficier des aides financières.

#### **6. REZO Pouce :**

40 points d'accueil sur le territoire, 50 panneaux posés, la présence des animatrices du réseau sur 2 marchés à Fronton... Ce principe d'auto-stop organisé ne peut vivre que si l'on communique.

Mme Barroso : comment ont été choisis les points d'accueil ?

Mme Fort : l'idée était de rallier des points de transport collectif ou de permettre de se déplacer d'un hameau vers le centre-ville sauf que le Conseil Général a refusé de placer des panneaux sur les départementales hormis en centre-ville. Le dispositif a donc perdu une grande partie de son intérêt. Rézo pouce va se développer vers Airbus, le Sicoval ... l'ampleur du principe aura probablement un poids sur le Conseil Général qui finira par accepter que l'on mette des arrêts à l'extérieur des villages comme cela se pratique déjà en Tarn et Garonne.

## **- Coquet - Garrabet développement économique et touristique**

### **1. Développement économique :**

La commission travaille sur le projet d'un aménagement numérique pour attirer les entreprises avec une meilleure ouverture numérique. Le Conseil Général est intéressé par un schéma d'étude avec questionnaires ... en association avec la CCF.

Mme Dulmé : qui remplira les questionnaires ? les élus qui sont interrogés sur la question du développement économique ?

Mme Coquet : les communes mais aussi les entreprises.

Zone Eurocentre : le syndicat mixte disparaîtra le 31 décembre 2014, il faut étudier le devenir de la zone, s'interroger sur la possibilité d'agrandir en lien avec la vision du Conseil Général.

CBE : actuellement deux CBE sur le territoire (Aucamville et Villemur) la réflexion est engagée en vue d'une harmonisation par le rattachement des deux bureaux de l'emploi à un seul CBE.

Mme Champagnac : à noter que les deux bureaux de l'emploi sont différents : Fronton est point d'appui avec des conseillères formées sur le thème de l'emploi. Castelnau ne dispose pas d'un personnel spécialisé dans l'emploi, la formation ...

### **2. Tourisme :**

La commission a surtout travaillé au recensement des chemins de randonnée et affiné les tracés sur chaque commune. Il faut identifier les propriétaires pour refaire les conventions. Un document sera prochainement édité avec les sentiers et les principaux points d'intérêt.

Un projet d'éco-musée est envisagé avec les associations Patrimoine et Pompiers. Le problème sera de trouver le local et surtout le financement. En 2014, une stagiaire pourrait faire une étude sur les financements possibles.

Office de tourisme intercommunautaire : la création d'un syndicat mixte s'avère complexe d'autant que la CCTGV ne dispose pas de la compétence tourisme et ne l'aura pas avant les prochaines échéances électorales alors qu'elle regroupe des communes de l'aire AOC du Frontonnais.

M Pieralli : quel est le statut de l'office de tourisme ?

Mme Champagnac : l'office est communal mais ouvert aux personnes de la CCF en lieu et place des 9 élus Frontonnais. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le financement et les élus sont différents.

M Pieralli : certaines ne participaient pas au financement de l'office, qu'en est-il aujourd'hui ?

Mme Coquet : l'équivalent des subventions que versaient les communes est aujourd'hui versé par la CCF sur la base du nombre d'habitants.

## **- Fort – Garrabet équipements culturels et sportifs**

### **1. Ecole de Musique**

L'ADDA a élaboré un diagnostic qui sera présenté prochainement. L'école de musique a une « étiquette » intercommunale par les statuts de la CCF mais elle est toujours gérée par une association. Les cotisations, depuis septembre 2013, ont été harmonisées sur le territoire de la CCF. La cotisation des élèves des communes hors CCF est majorée de 100 €.

### **2. Projet piscine**

L'étude est impulsée par la communauté de communes Save et Garonne et portée par le Pays Tolosan. La CCF a délibéré pour s'associer à cette étude. Actuellement, il y a quatre piscines sur le territoire du Pays : Bouconne, Grenade, verfeil et Bessières.

Il ressort que la mise aux normes de ces piscines a un coût plus élevé que prévu, entre 1 000 000 et 1 500 000 €. La couverture représenterait 2 000 000 € pour chaque piscine. A ce stade, il apparaît préférable d'envisager la construction de deux piscines neuves. Le coût d'un équipement neuf et à minima de 5 000 000 €. Il y a peu de chance que l'on traite les piscines existantes. Le projet est aujourd'hui repoussé.

## **- Champagnac - social**

### **1. Portage des repas :**

Le service a été étendu à toutes les communes de la CCF. Dans l'objectif d'harmoniser les services sur le territoire, un marché de 4 ans devrait être mis en place en janvier pour un approvisionnement en liaison froide, avec livraison en un seul point pour l'ensemble des communes dans un local que va louer la CCF impasse de l'abbé Arnoult à Fronton. Ce bâtiment recevra aussi les chantiers d'insertion, le service voirie et les armoires de stockage des repas du portage. Un seul fournisseur signifie aussi un seul et même prix du repas porté sur les 10 communes. La distribution sera inchangée avec 4 personnes.

Mme Dulmé : 4 personnes couvrent l'ensemble des communes ?

Mme Champagnac : oui car on a réorganisé les circuits.

Mme Champagnac : transport de personnes : là aussi le service couvre maintenant tout le territoire de la CCF.

Mme Dulmé : il a été constaté que la mise à disposition des navettes pour d'autres services et les congés de l'agent faisaient qu'il n'y avait pas de navette sur une grosse partie de la période estivale. Qu'a-t-il été prévu sur la CCF ?

Mme Champagnac : actuellement cela n'a pas changé pour la navette mais pour le portage des repas il n'y a pas d'interruption du service.

Mme Dulmé : donc on pense portage des repas mais pas pour le transport.

Mme Déjean : la navette reste un service de transport à la demande.

Mme Champagnac : le service existe, il s'arrête, voyez le niveau d'exigence !

### **2. Logements d'urgence :**

Quatre logements équipés sur le territoire, 3 à Fronton et 1 à Castelnau. Une commission d'attribution a été créée, elle réunit le Président de la CCF, le vice-Président en charge du secteur, le Maire adjoint de la commune concernée et la responsable du pôle social. L'attribution se fait en lien avec les services de la Maison des Solidarités. Une convention d'occupation et un règlement intérieur ont été instaurés. Le service est actuellement géré par le pôle social.

Mme Dulmé : y-a-t-il des nouveautés ?

Mme Champagnac : une participation financière de l'occupant qui varie de 50 à 90 € par mois en fonction sa situation. Nous avons trop de demandes à ce jour. Mais il ne s'agit pas uniquement d'héberger, il faut organiser la suite car ces logements répondent uniquement à une situation d'urgence.

### **3. Ateliers mémoire et équilibre :**

Un repérage est en cours sur les communes et devrait se traduire prochainement par un atelier sur l'une des 10 communes.

### **4. Forum social :**

Le thème retenu pour 2014 est la jeunesse. Reste à voir ce que l'on met derrière le mot jeunesse

### **5. Crèches :**

Actuellement une crèche à Fronton en régie, une à Bouloc en association, une à Castelnaud en DSP à la Mutualité Française et des places achetées à Bébébiz. La commission disposait donc de 110 places à attribuer. La CCF va financer l'achat de 15 places supplémentaires dont 5 places de bébé à Bébébiz Eurocentre qui ouvrira le 6 janvier. Coût d'une place : 7286 €

### **6. RAM :**

Le pôle social travaille sur un projet de RAM itinérant qui a été validé par la commission sociale et sera présenté en conseil communautaire. Actuellement 7 communes sur 10 et 75 assistantes maternelles ne bénéficient pas de ce service.

Mme Dulmé : le RAM itinérant fonctionnera-t-il en lien avec la crèche ?

Mme Champagnac : non, l'objectif est d'aller vers les assistantes maternelles mais il faut trouver un lieu dans les communes.

Mme Dulmé : quel lieu est choisi pour Fronton ?

Mme Champagnac : nous avons déjà un RAM et ne sommes donc pas concernés. Vous parlez pour ne rien dire.

Mme Dulmé : donc le RAM itinérant ne sera que pour les communes qui n'en ont pas aujourd'hui.

### **7. LAEP :**

A l'étude la transformation de l'espace d'accueil parentes-enfants de Bouloc en LAEP.

### **8. Diagnostic petite enfance et enfance :**

Le dossier de consultation est en cours, l'objectif de ce diagnostic est de définir un schéma de la petite enfance et l'intérêt communautaire car il est écrit dans les statuts qu'il doit être défini pour fin 2014.

Mme Dulmé : comment la jeunesse est-elle définie ?

Mme Champagnac : dans le diagnostic on a considéré la période de 0 à 11 ans car les CAJ sont déjà de la compétence de la CCF.

### **9. CAJ :**

Les tarifs ont été harmonisés sur le territoire, une navette mise en place pour que les jeunes puissent rejoindre le CAJ. En projet la maison des jeunes intercommunale à Bouloc.

Mme Dulmé : rien n'est pensé pour les jeunes au-delà de 16 ans ?

Mme Champagnac : à Bouloc il existe le CIJ pour les 18 – 25 ans qui peut donc recevoir les jeunes au-delà de l'âge de fréquentation du CAJ. Les CAJ ont été dotés de mallettes ressources.

### **Autres informations :**

La CCF a recruté une chargée de communication et va louer un bâtiment pour les services techniques.

Elections des délégués communautaires : le nombre de délégués est conforme à ce qui a été voté à Fronton. Les trois communes les plus importantes qui représentent 70 % du produit fiscal disposeront de 22 voix sur 40.

M Pieralli : y-a-t-il un diagnostic sur le besoin d'une crèche supplémentaire dans la CCF ?

Mme Champagnac : le diagnostic engagé sur la population et l'usage des crèches existantes comporte une partie constat et une partie propositions qui vise à améliorer l'accueil petite-enfance.

Mme Barroso : y aura-t-il des répercussions sur l'ALSH ?

Mme Champagnac : c'est très difficile, il y a des communes qui n'ont rien, le niveau de services n'est pas équivalent sur le territoire. L'enquête a été lancée en septembre.

Mme Barroso : quelle est l'échéance du diagnostic ?

Mme Champagnac : mars 2014.

Mme Dulmé : vous avez beaucoup parlé de l'enfance et la jeunesse et peu de chose par rapport à l'aide aux seniors. N'y-a-il pas une réflexion sur les voyages au sein de l'intercommunalité ?

Mme Champagnac : le voyage des seniors n'est pas une compétence communautaire. Vous me ressentez un discours que vous avez déjà tenu en CCAS. Il peut y avoir un arrangement avec les communes mais

encore faut-il que cela soit possible et qu'elles le veuillent. Ce soir on parle uniquement du travail des commissions.

## DOMAINE PRIVE COMMUNAL

### **2013- 42 - transfert de propriété de la parcelle N 1009**

La commission d'urbanisme a examiné la demande formulée par M. Alain Campagner d'achat d'une bande de terre à détacher de la parcelle N 794 – impasse du Petit Train à Fronton.  
Après avis du service du Domaine il a été proposé au demandeur un prix de vente de 50 € HT le m<sup>2</sup> avec à sa charge les frais d'acte et de bornage.

#### Délibération :

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de cession à M. Alain Campagner d'une partie de la parcelle N 794, représentant 147 m<sup>2</sup>. Après bornage et division cette bande de terre a été cadastrée N 1009. Cette cession serait consentie au prix de 50.00 € HT (cinquante euros) le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et vu l'avis des Domaines

- accepte de céder à M. Alain Campagner la parcelle N 1009, d'une superficie de 147 m<sup>2</sup>.
- dit que cette cession se fera au prix de 50 € HT le m<sup>2</sup>,
- dit que le transfert de propriété sera effectué par acte administratif rédigé par la communauté de communes du Frontonnais
- autorise Mme le Maire à signer l'acte de cession en la forme administrative et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **Résultat du scrutin public :**

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont nouveau : 6- Abst. : 0 -contre : 0

## FINANCES

### **2013 – 43 – prêt sans intérêt remplacement chaudière Bureau de Poste**

#### Délibération :

Mme le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général, suite à une demande d'aide financière déposée en juillet 2010, vient d'accorder à la commune un prêt sans intérêt d'un montant maximum de 957.16 € pour le financement du remplacement de la chaudière du Bureau de Poste sur une dépense totale de 2 511.36 € HT.

Caractéristiques du prêt :

- montant : 957.16 €
- durée : 8 ans
- montant des annuités : 7 annuités constantes de 119 € et une de 124.16 €
- 1<sup>ère</sup> échéance : un an, jour pour jour, à la date de mandatement du prêt

Financement de l'opération :

- montant total : 3 003.59 TTC
- prêt CG 31 : 957.16 €
- part communale : 2 046.43 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- accepte le prêt sans intérêt détaillé ci-dessus, consenti par le Conseil Général à la Commune de Fronton, pour le financement du remplacement de la chaudière du bureau de poste
- autorise Mme le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

#### **Résultat du scrutin public :**

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont nouveau : 6- Abst. : 0 -contre : 0

Mme Champagnac : vous apprécierez le délai de traitement de cette demande.

Mme Dulmé : est-on obligé de faire une demande de prêt pour un si faible montant ?

M Balmay : pourquoi alourdir un fonctionnement que l'on sait déjà si lourd avec ce type de dossier ?



Mme Champagnac : le principe est ou était de demander une aide. On espérait une subvention ! C'est un prêt, on le prend.

### 2013 - 44 – subventions exceptionnelles

La commission sports – loisirs – associations a examiné plusieurs demandes de subventions exceptionnelles et propose au Conseil Municipal de soutenir l'école de rugby qui compte 350 jeunes et d'adapter la subvention du club de football compte tenu de la belle saison réalisée.

#### Délibération :

Mme le Maire expose au Conseil municipal les travaux de la commission qui propose d'accorder à l'US Fronton Rugby une subvention exceptionnelle de 1000 € et à l'US Fronton Football une subvention exceptionnelle de 1000 €.

Le Conseil, après avoir délibéré,

- Valide les propositions de la commission ainsi qu'exposées ci-dessus,
- dit que ces subventions seront prises sur la somme en instance d'affectation inscrite au budget 2013 à l'article 6574.

#### Résultat du scrutin public :

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 6- Abst. : 0 -contre : 0

### 2013 - 45 - Garantie de la commune pour le financement de logements sociaux 12 rue Matrat – Projet SA HLM des Chalets

La SA HLM des Chalets a acquis en juillet 2010 une parcelle bâtie au 12 rue de Martrat dans la perspective de construire 17 logements sociaux. Des difficultés survenues en cours d'opération, recours gracieux puis contentieux d'un voisin à l'encontre des différentes autorisations d'urbanisme, ont retardé ce projet de trois ans. Aujourd'hui, suite au mémoire en désistement déposé par M. Brocco au TA de Toulouse en février 2013, l'opération peut reprendre sereinement.

#### Composition des programmes :

13 logements PLUS : 4 T2 – 3 T3 – 5 T4 et 1 T5

4 logements PLAI-Ressources : 2 T2 et 2 T3

#### Plan de financement des programmes:

Prix de revient des 13 logements PLUS : 1 531 070 €TTC (TVA 5.5%)

1. subvention Etat	39 000 €
2. subvention CG31	100 386 €
3. prêt CDC PLUS foncier	356 873 €
4. prêt CDC PLUS construction	821 819 €
5. 1% relance	50 000 €
6. fonds propres	162 992 €

Prix de revient des 4 logements PLAI-Ressources : 386 483 € TTC (TVA 5.5%)

7. subvention Etat	44 000 €
8. subvention CG31	34 320 €
9. prêt CDC PLAI foncier	77 978 €
10. prêt CDC PLAI construction	215 185 €
11. 1% relance	15 000 €

#### Données sur les loyers :

	PLUS	PLAI Ressources
Loyer prévisionnel au m <sup>2</sup>	5.83 €	5.07 €
Stationnement aérien couvert	32.88 €	
Stationnement aérien	25.31 €	25.31 €
Jardin	16.45 €	
Annexes	57.36 € plafond	31.61 € plafond
Exemple de loyer moyen T3 hors charges et hors stationnement pour 64 m <sup>2</sup>	373 €	324 €

#### Caractéristiques du prêt CDC :

Montant total :	1 471 855 €	Durée :	Taux et index	Périodicité :
• PLAI construction	215 185 €	40 ans	1.55 % livrés A	Annuelle
• PLAI foncier	77 978 €	50 ans	1.55 % id	id
• PLUS construction	821 819 €	40 ans	2.35 % id	id
• PLUS foncier	356 873 €	50 ans	2.35 % id	id

Mme Dulmé : comment fonctionnent-ils entre le PLUS et le PLAI ? répondent-ils à une demande de la commune et du territoire ? Comment affinent-ils le nombre de logements ? Comment se détermine la répartition ?

Mme Champagnac : ils nous consultent mais ils ont leurs propres analyses. Le PLH pourra répondre à cette interrogation. Nous n'avons pas d'influence sur ce sujet là.

M Pieralli : au dépôt du permis de construire on voit leur projet et le type de logements. La commune peut-elle être force de proposition ? Y-a-t-il une concertation ? au dépôt du permis de construire, peut-on orienter ?

Mme Déjean : on n'est pas concerté.

Mme Champagnac : si on dit qu'il faut un PLH c'est parce que l'on a besoin d'être éclairés et de prévoir. Aujourd'hui on a peu de moyens ou de supports pour orienter la demande.

#### Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée le groupe SA HLM des Chalets qui sollicite de la commune de Fronton sa garantie pour le financement du foncier et de la construction de 17 logements sociaux 12 rue Martrat à Fronton. Montant total du prêt : 1 471 855 €.

Vu le souhait de la commune de Fronton de développer le logement social sur son territoire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

- Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article 2298 du Code civil,
- Vu le contrat de prêt n°15 en annexe signé entre la SA HLM des Chalets ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Délibère :

Article 1 : l'assemblée délibérante de la commune de Fronton accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement du prêt n°15, dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

Article 2 : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

#### **Résultat du scrutin public :**

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 6- Abst. : 0 -contre : 0

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **2013 – 46 – Modification du tableau des effectifs de la collectivité**

#### Délibération :

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la collectivité ainsi qu'il suit :

Création d' :

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 21 h sur 35 h) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

- 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet : 28 h sur 35h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire accepter de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2014 tel qu'indiqué ci-dessus.

**Résultat du scrutin public :**

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 6- Abst. : 0 -contre : 0

Ces personnes sont actuellement dans la collectivité mais sur des postes de non titulaires. Leur travail donne satisfaction.

**2013 – 47 – renouvellement de la mise à disposition de certains agents**

Depuis 1999, certains agents sont mis à la disposition du C.C.A.S. ou d'associations. Il s'agit essentiellement du personnel qui intervient dans les structures périscolaires regroupées dans le CCAS et d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe qui est mis à disposition de la Lyre. Les conventions de mise à disposition ont une durée de trois ans. Il convient donc de renouveler la dernière qui date de 2010.

Délibération :

Mme le Maire signale au Conseil Municipal que les conventions de mise à disposition de certains agents, rémunérés par la commune, qui interviennent pour le CCAS ou en structure associative, arrivent à expiration.

Il convient de renouveler la mise à disposition de certains agents qui, rémunérés par la commune, interviennent en C.C.A.S. ou en structure associative :

- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe est mis à disposition :  
de la lyre frontonnaise à raison de 2 heures par semaine
- 4 agents d'animation sont mis à disposition du CCAS pour leur temps de travail effectif. Un animateur est mis à disposition du CCAS pour son temps de travail
- 8 ATSEM sont mises à disposition du CCAS à raison de 8 h 40 par semaine sur 36 semaines.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire,

- décide que ces mises à disposition s'effectueront dans les conditions prévues par les articles 61 et 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et son décret d'application n°85-1081 du 8 octobre 1985,
- décide qu'elles seront prononcées pour une durée de trois ans,
- autorise Mme le Maire à signer la convention sachant que les modalités individuelles seront régies par arrêté du Maire.

**Résultat du scrutin public :**

Votants : 27- Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 6- Abst. : 0 -contre : 0

**INFORMATIONS DE Mme le MAIRE**

- **Mme le Maire rendra compte des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT :**

**Avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage programmation et assistance jury concours école élémentaire** – Montant de l'avenant : 3 900,00 € HT (4 664.40 € TTC).

Nouveau montant du marché : 66 230.00 € HT (79 21108 € TTC).

Pour cet appel à candidatures, 84 plis ont été reçus soit plus du double que la prévision moyenne pour ce type de consultation. Ce nombre a considérablement augmenté le travail du programmiste comme les membres du jury ont pu s'en rendre compte lors de la première réunion et nécessité un avenant au contrat initial.

Dans le marché initial l'assistance au maître d'ouvrage pour le concours est établie à 8.5 jours.

Avec 84 plis cela a représenté 14 jours de travail pour la seule phase d'analyse. Un compromis a été trouvé avec le programmiste qui a accepté de partager en deux le surcoût.

Mme Stragier : quand aura lieu la prochaine réunion suite au concours d'architecte ?

Mme Champagnac : début novembre.

M Delbreil : lors de la dernière réunion de la commission sport on a abordé l'extension de la Halle de sports. Peut-on aujourd'hui faire un bilan ?

M Garrabet : nous avons confié le dossier à un architecte, le permis de construire d'un local technique a été déposé et se trouve actuellement en cours d'instruction.

M Delbreil : la réalisation était prévue pour la fin de l'année, est-ce toujours le cas ? quel choix a été fait pour le budget ?

M Garrabet : on a été un peu bloqué par les congés d'été des différents intervenants. Là nous attendons le permis de construire. Comme indiqué lors de la commission, une prévision budgétaire sera transférée pour réaliser ce projet mais à ce jour rien de précis, on est resté sur le même devis.

M Pieralli : à part nous dire que le dossier avance, où en sommes-nous sur le préau ?

Mme Champagnac : les marchés sont attribués et nous sommes en attente de l'avis du Conseil Général sur la demande de subvention. Nous escomptons que ce dossier sorte maintenant pour commencer les travaux. Les règles sont aujourd'hui plus strictes, plus drastiques. Le dossier est inscrit en projet phare 2013, c'est bon signe mais il n'est pas encore passé en commission.

J'ai la liste des dossiers retournés, avant, dans les communes on avançait les fonds et on réalisait les travaux. Maintenant avec un seul dossier par an cela ne va pas avancer.

M Pieralli : le petit jardin et la rue des Chevaliers de Malte ne seront donc pas lancés par la CCF ?

M Fardou : ils attendent notre feu vert.

M Balmay : il y a de nouvelles infiltrations à la halle de sports.

M Garrabet : la société qui a accepté d'intervenir a reporté la réparation aux vacances de la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 23 h 25.

Le présent compte rendu est affiché sous la forme d'extraits à la porte de la Mairie. Au recueil des actes administratifs sont les délibérations.

*Procès-verbal adopté à l'unanimité en séance du 14 novembre 2013*